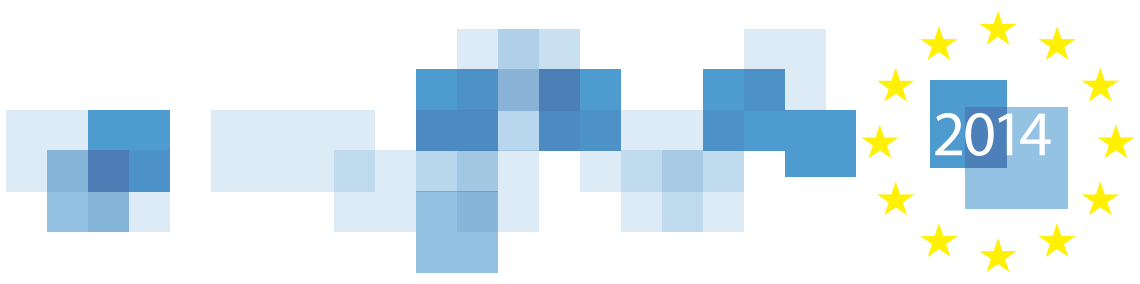




LES 15 RECOMMANDATIONS EUROPÉENNES DES CAFÉS, HÔTELS, RESTAURANTS ET ÉTABLISSEMENTS DE NUIT

POUR UN NOUVEL ÉLAN EUROPÉEN EN FAVEUR DU TOURISME !



Une nouvelle gouvernance européenne pour le tourisme

Si le développement du tourisme est une nouvelle compétence de l'Union Européenne depuis le traité de Lisbonne, lors de la précédente mandature, peu d'actions d'envergure ont été menées pour ce secteur d'activité indispensable à la croissance de l'Europe (5% du PIB). Une commission permanente « Transport et Tourisme » existe au Parlement européen, mais pas de Direction générale (DG) à la Commission européenne.

- 1. Allouer 5% du budget de l'UE au tourisme (proportionnellement à sa contribution au PIB) pour des projets structurants. Ce choix budgétaire implique la désignation d'un commissaire européen dédié,** la création d'une DG « Tourisme », l'installation d'observatoires spécifiques propres à éclairer une politique touristique de l'Europe mieux à même de répondre aux enjeux et à la nouvelle concurrence internationale.
- 2. Recréer un intergroupe «Tourisme» au Parlement européen,** qui existait il y a 5 ans, pour traiter les sujets relevant du tourisme et assurer un meilleur suivi des dossiers ayant un impact sur nos activités.

Développer l'attractivité des destinations européennes

En 2013, l'Europe a accueilli 563 millions de visiteurs, soit plus de la moitié des touristes dans le monde. Le 1^{er} enjeu est de répondre à la croissance mondiale des touristes, dont le nombre va doubler pour atteindre près de 2 milliards à l'horizon 2030. Dans un contexte de concurrence vive, le choix de la destination ne s'arbitre plus uniquement au sein de l'Europe mais entre différentes régions du monde. Par exemple, un séminaire ou un congrès international peut se tenir indifféremment dans une capitale régionale française ou à Dubaï.

- 3. Accélérer le déploiement de la nouvelle stratégie européenne de délivrance des visas et développer ses applications on-line.**
- 4. Organiser des campagnes marketing des destinations européennes** en allouant des crédits suffisants (Exemples : **mise en place d'une plateforme internet européenne**, campagne valorisant les destinations et les professionnels sur la base de labels/référentiels européens à construire, tels que label qualité tourisme, classement hôtelier, restauration).

Favoriser la compétitivité des professionnels de l'hôtellerie-restauration

De nombreuses règles actuelles du commerce mondial (comptables, financières, internet...) sont issues de standards nord-américains. L'Europe, plus important marché touristique mondial, doit assumer son leadership et imposer ses propres règles qui auraient vocation à s'internationaliser.

- 5. Prendre en compte les spécificités de l'activité hôtellerie-restauration dans les réglementations européennes en débat (exemples en cours: sécurité incendie, accessibilité, contrôles sanitaires...).** Des réglementations non ou mal évaluées peuvent mettre en péril nos activités. Une approche par objectif et non prescriptive doit être privilégiée, tout comme l'émergence de solutions innovantes. Imposer des contraintes dont nos concurrents hors UE seraient dispensés accroît le désavantage compétitif pour nos professionnels.
- 6. S'engager en faveur d'un maintien, au niveau européen, du taux réduit de TVA et d'une plus grande stabilité fiscale pour l'hôtellerie-restauration.** Les modifications à la hausse des taux de TVA ont eu un effet dévastateur sur la consommation des produits touristiques. L'empilement des taxes ou la modification de leur taux et assiette accroissent la fragilité de nos établissements, dans un secteur grand utilisateur de main d'œuvre et où l'investissement est un facteur-clé de la qualité des produits offerts.
- 7. Faciliter l'accès aux fonds européens pour les PME de l'hôtellerie-restauration.** Il s'agit de doper les investissements et la création/reprise d'entreprises avec la mise à disposition d'une boîte à outils recensant l'ensemble des dispositifs de financement existants.





Faire du numérique et de l'innovation un moteur pour nos professionnels

Le secteur est le 1^{er} distribué en ligne (en volume et en chiffre d'affaires), avec par exemple plus de la moitié des réservations de chambres d'hôtels réalisées via le web en Europe (60% en France). Internet constitue autant un outil incontournable qu'un facteur d'accélération de notre activité. Sur le créneau de la réservation en ligne, de nouveaux intermédiaires, des géants de l'Internet essentiellement non-européens, ont acquis au fil des années une position incontournable auprès des clients. Cette position stratégique leur permet d'imposer des clauses contractuelles abusives et des taux de commissions élevés, qui réduisent les marges des hôteliers jusqu'à mettre en péril la viabilité des établissements les plus fragiles. Ils détiennent la capacité d'influer sur le fonctionnement du marché et imposent les règles du jeu. L'Europe ne doit pas devenir un simple espace de consommation de services numériques développés ailleurs, elle doit veiller au renforcement de l'autonomie de ses entreprises.

8. Lancer une initiative au niveau européen pour rééquilibrer les relations contractuelles et commerciales avec les plateformes de réservation en ligne et les géants de l'Internet.

9. Appliquer aux nouvelles plateformes de locations de meublés des règles du jeu équitables, et interdire la location pour les courts séjours inférieurs à 6 nuits. Ces locations de meublés se professionnalisent : des étages entiers d'immeubles dans toutes les grandes villes européennes sont dédiés à cette activité. Pour contrer cette concurrence déloyale, il s'agit de veiller à ce que les efforts demandés à nos hôteliers, en termes d'obligations sociales, fiscales et réglementaires (hygiène, accessibilité, sécurité incendie, etc.) s'imposent à tous.

10. Soutenir la candidature « partagée par la communauté des professionnels » sur l'extension .hotel. L'ICANN (organisme américain qui gère les extensions .com, .eu, etc.) a engagé un processus d'attribution de nouvelles extensions de noms de domaines, dont le .vin, .champagne et .hotel. Elles constituent l'identité des territoires européens et pourraient être exclusivement opérées par des acteurs mondiaux privés de l'Internet. Le risque est considérable pour nos activités : sur le .hotel, un seul acteur capterait à terme les flux de recherche Internet pour la réservation en ligne.

11. Elaborer ensemble les contours de la nouvelle Directive « Forfaits touristiques » actuellement en débat pour éviter de faire subir à nos professionnels des risques et contraintes disproportionnés.

12. Soutenir le projet de norme européenne d'encadrement des sites d'avis en ligne, à l'instar de la norme française qui vient d'être créée en concertation avec les professionnels de l'hôtellerie-restauration, et la rendre obligatoire.

Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation dans le tourisme

Le secteur de l'hôtellerie-restauration, c'est 7% de la masse salariale en France et 5% en Europe. Les nouveaux enjeux sont liés à une plus grande employabilité des collaborateurs et à une offre de formation plus adaptée.

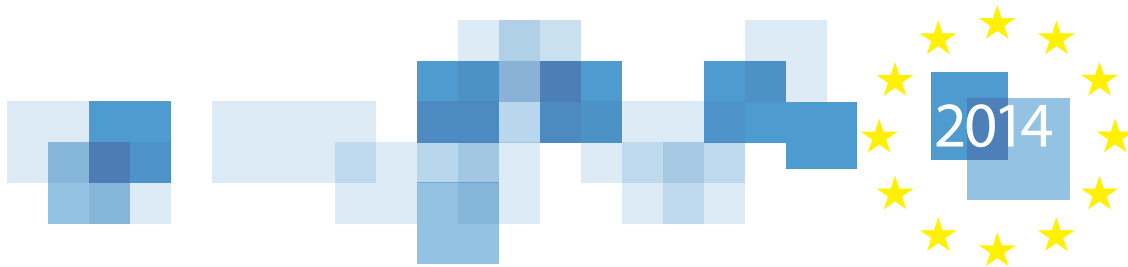
13. Intégrer dans les réflexions la situation particulière de l'emploi dans notre secteur. La flexibilité du temps de travail est cruciale pour le maintien du service au sein du secteur de l'hôtellerie-restauration.

14. Développer une politique européenne pour notre secteur favorisant la mobilité des collaborateurs et des étudiants. Le programme Léonardo/Erasmus pourrait être mieux calibré aux besoins de nos entreprises. D'autres initiatives sectorielles, comme le parcours compétences, doivent être valorisées par l'Europe.

Accélérer la transition vers le tourisme durable

L'enjeu consiste à faire du tourisme durable un atout de l'offre européenne tout en réduisant la facture énergétique de nos établissements.

15. Valoriser une expertise reconnue en matière de développement durable et soutenir les efforts des professionnels en faveur de l'efficacité énergétique par des mécanismes spécifiques et incitatifs. Toute nouvelle initiative impactante liée au développement durable (énergie, déchets, etc.) doit préserver notre compétitivité et nous permettre de réduire notre empreinte environnementale.



Le Tourisme, un facteur de croissance pour l'économie européenne



La contribution du secteur du Tourisme à l'activité économique européenne, comme sa capacité de création d'emplois et d'intégration des jeunes n'est plus à démontrer. Le secteur compte 1,8 millions entreprises, plus de 10 millions d'emplois et représente 5% du PIB de l'UE, soit 460 milliards d'euros. 20% des employés du secteur ont moins de 25 ans, contre 9% pour le reste de l'économie. A leur embauche, 33% des employés sont non-qualifiés, contre 20% pour le reste de l'économie.

En France, le tourisme est aussi un secteur clé pour l'activité économique : 135 milliards d'euros de chiffre d'affaires, plus de 7% du PIB, 2,2 millions d'emplois non-délocalisables. Les CHR (cafés, hôtels, restaurants, établissements de nuit), représentent à eux-seuls, sur l'ensemble du territoire français, 220 000 entreprises, plus d'un million d'actifs et 80 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Pour autant, nos entreprises et leurs collaborateurs font face à une situation économique dégradée, accentuée par le poids de charges et de contraintes nouvelles, au moment où la concurrence de destinations hors de l'Europe s'intensifie.

Du plus petit café à la grande brasserie, de l'hôtel du village au palace, du restaurant ouvrier à l'étoilé, tous structurent nos territoires, tous reflètent leur diversité et tous participent à l'identité de chacun des pays qui forment l'Union. Lieux d'échange, nos établissements, avec leurs entrepreneurs et leurs salariés, attendent de leurs représentants européens qu'ils s'engagent à leurs côtés et élaborent avec eux les initiatives qui prépareront l'avenir de notre secteur.

Le Tourisme est aussi un important instrument pour renforcer l'image de l'Europe dans le monde, pour projeter nos valeurs et promouvoir l'attractivité du modèle européen. A notre agenda commun, l'Europe doit demeurer la première destination au monde, de façon à mieux valoriser encore la richesse et la diversité des territoires qui la composent.

L'UMIH et le GNC sont vos interlocuteurs pour construire ensemble l'avenir de l'Europe et de son tourisme.

Roland HEGUY
Président confédéral de l'UMIH

Jacques BARRE
Président du GNC



Fédérant 85% des entreprises indépendantes syndiquées, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est la première organisation professionnelle du secteur des CHR (cafés, hôtels, restaurants, établissements de nuit) et son porte-parole.

Créée en 1949, la confédération représente, défend et promeut les professionnels cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit.

L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 300 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales (outre-mer inclus).

www.umih.fr

22 rue d'Anjou 75008 Paris
Tél. : 01 44 94 19 94 – umih@umih.fr



Le Groupement National des Chaînes Hôtelières (GNC), créé en 1989, est une organisation professionnelle patronale représentative, qui regroupe la quasi-totalité des chaînes hôtelières intégrées françaises et étrangères implantées en France.

Le GNC compte parmi ses membres les grands noms de l'hôtellerie de chaînes dont Accor, Alliance Hospitality, Balladins, B&B Hotels, Choice Hotels, Confort Inn, Louvre Hotels Group, Hilton, Holiday Inn, Hyatt, Le Méridien. Depuis le 1^{er} janvier 1994, le GNC s'est associé à l'UMIH afin que l'hôtellerie parle d'une seule et même voix en France.

